



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
DIRECTION DES ÉTUDES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES
SERVICE DES ANALYSES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES

11 juin 1999

Mise en place du dispositif de collecte de données comptables auprès des OPCVM

**Compte rendu de la septième réunion
Banque de France - OPCVM (16 avril 1999)**

Ordre du jour

- 1. Démarrage de la collecte**
- 2. Tests techniques de connexion, tests fonctionnels et accréditations**
- 3. Divers**

La liste des participants figure en annexe.

1. Démarrage de la collecte

La Banque de France annonce que l'application OPCVM a démarré à la date prévue du 1^{er} avril. Dès le premier jour, quatre remettants ont transmis leurs déclarations mensuelles. À la date du 15 avril, l'actif net des OPCVM monétaires reçus en production s'élevait à 128 milliards d'euros, soit 70 % de l'actif net total et le nombre d'OPCVM monétaires reçus était de 454 sur 689. Du côté technique, aucun incident majeur n'a eu lieu et les traitements se déroulent rapidement.

Le nombre élevé de titres déclarés par les OPCVM et inexistants dans le référentiel titres de l'application a constitué le principal problème rencontré lors du démarrage. Cette situation s'explique notamment par l'ancienneté des données utilisées pour les contrôles :

- les caractéristiques des titres émis sur la place de Paris étaient datées du 26 mars, ce qui a empêché de reconnaître les nombreux TCN émis entre le 26 et le 31 mars et figurant dans le portefeuille des déclarants ;
- les caractéristiques des titres émis sur les autres places étaient datées du 26 février.

Il est précisé que c'est un problème transitoire et que le référentiel titres sera très prochainement mis à jour. La Banque de France rappelle la procédure suivie en cas de titres non référencés : les remettants sont contactés par le guichet OPCVM afin de fournir des informations permettant l'identification du titre (dates d'émission et d'échéance, monnaie du nominal, pays de résidence et secteur institutionnel de l'émetteur). Les caractéristiques du titre sont alors saisies dans le référentiel et le remettant renvoie son fichier.

Un tour de table est effectué pour connaître le bilan du démarrage chez les participants à la réunion :

- certains remettants se plaignent du nombre important de titres non reconnus dans le référentiel utilisé par le guichet OPCVM et de la lourdeur de la procédure suivie en cas de titres non référencés ;

- quelques intervenants souhaiteraient pouvoir procéder ponctuellement à des tests, ce qui n'est plus possible pour les remettants ayant été officiellement accrédités. Pour la prochaine réunion, la Banque de France s'engage à étudier la possibilité d'une mise en place d'un environnement de test totalement indépendant de la production ;
- des précisions sont demandées sur les sanctions applicables en cas de retard. Si pour le démarrage une certaine tolérance est accordée, la BCE cherche d'ores et déjà à établir une liste des déclarants défaillants. Il est précisé que les déclarations mensuelles retardataires portant sur l'arrêté comptable de mars 1999 peuvent être encore prises en compte ;
- concernant les restitutions, il est précisé qu'elles ne portent que sur des données agrégées. L'objectif principal est d'établir les statistiques monétaires destinées à la BCE (au plus tard le quinzième jour ouvré après l'arrêté comptable des OPCVM monétaires), les statistiques de balance des paiements et d'alimenter les comptes nationaux pour l'élaboration des tableaux d'opérations financières, ainsi que la COB. Il est convenu avec l'AFG-ASFII que certaines statistiques (notamment celles destinées à la COB) lui seront également transmises. Les statistiques monétaires peuvent être consultées sur le site internet de la Banque de France ou dans son *Bulletin*.

2. Tests techniques de connexion, tests fonctionnels et accréditations

La Banque de France annonce qu'à ce jour 107 remettants ont envoyé les formulaires d'accréditation. 51 remettants (sur 61 accrédités en production) ont transmis un fichier, 37 sont en phase de tests fonctionnels et une dizaine sont encore en phase de tests techniques.

Les tests pourront se poursuivre après le 31 mars, date de démarrage de l'application OPCVM, mais les retardataires devront néanmoins déclarer toutes les échéances à compter de celle de mars 1999 lors de leur accréditation officielle.

3. Divers

Les représentants de la Banque de France apportent les précisions suivantes :

- une nouvelle version du dispositif de collecte des données sera communiquée lors de la prochaine réunion puis sera envoyée à l'ensemble des remettants ;
- les OPCVM à procédure allégée issus de la loi DDOEF de juillet 1998 ne sont actuellement pas référencés par le guichet OPCVM car cela nécessite une adaptation des fichiers reçus de la COB ;
- quatre vacations (au lieu de cinq précédemment) ont lieu quotidiennement à 7, 10, 14 et 17 heures.

La prochaine réunion de travail aura lieu **le 23 juin 1999 à 10 heures** dans les locaux de la Banque de France, salle P413 (4^e étage), au 31 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Liste des participants

Julie Shirlaw	Sungard Finance
Cécile Laversin	BNP Gestions
Catherine Strauss	BNP Gestions
Rachid Bendjelti	Indocam
Gilles Collet	Indocam
Dominique Muterel	BRED
Laurent Fauvernier	Société Générale Asset Management
Didier Couvert	Diagram
Eric Vurpillat	Diagram
Danièle Bonnardot	Line Data
Frédéric Stern	Line Data
Steve Sroussi	Line Data
Christine Quemere	GSF
Guillaume Butelot	AXA Investment Managers
Anne Perret	AXA Investment Managers
François Arnaud	Crédit Lyonnais Asset Management
Michel Jaubois	CCBP
Marine Arousseau	AFG-ASFII
Laurent Bolo	Banque de France
Dominique Calvet	Banque de France
Daniel Choron	Banque de France
Hervé Guybert	Banque de France
Chantal Lemuhot	Banque de France
Huong Nguyen	Banque de France
Thierry Niquet	Banque de France
Victor Sampaio	Banque de France